



Partenaires

La lettre aux adhérents de l'Agence Technique Départementale

Mensuel - N°89 juin 2006



Assemblée Générale de l'ATD le 29 mai 2006

Édito



Georges FLAMENGT
Président

Comme chaque année, le numéro de "Partenaires" qui suit l'Assemblée Générale de l'association "Agence Technique Départementale" est intégralement consacré à cette réunion.

L'Assemblée Générale de l'exercice 2005 a adopté à l'unanimité, le 29 mai 2006, l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises, après avoir entendu les différents rapports. Je m'en félicite pour le Conseil d'Administration de l'Agence, mais aussi pour l'équipe des collaborateurs de l'ATD.

Je vous avais également avisé de la tenue d'une réunion d'information destinée aux élus du canton de BOUCHAIN, en mairie de ROEULX, le mardi 13 juin. Celle-ci s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Les participants ont pu apprécier plus précisément l'étendue des services offerts par l'Agence. Je n'ai pas manqué de les appeler à y recourir systématiquement.

Les réactions des élus et des techniciens des communes présents ont été unanimes pour nous témoigner l'intérêt qu'ils portaient à l'Agence, et leur satisfaction vis-à-vis du service rendu d'une part et du montant tout à fait raisonnable de l'adhésion d'autre part.

Cela nous encourage à continuer à être attentifs aux sollicitations des communes et à leur apporter nos compétences et notre disponibilité.

Sommaire

■ Page 2 Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire
Allocution de Monsieur
Georges FLAMENGT,
Président de l'ATD...

■ Page 3 Actualité de l'ATD

Rapport d'activités...

■ Page 4 Actualité de l'ATD

Rapport financier...

■ Page 5 Actualité de l'ATD

Rapport financier (suite)...
Rapport général du
Commissaire aux Comptes...

■ Page 6 Actualité de l'ATD

Rapport spécial du
Commissaire aux Comptes...
Résolutions...
Examen du budget prévisionnel
2006...

■ Page 7 Actualité de l'ATD

Examen du budget prévisionnel
2006 (suite)...

■ Page 8 Documentation

Agence Technique Départementale

au service des Collectivités Territoriales du Nord
49, rue Nicolas Leblanc - B.P. 1352 - 59015 LILLE Cedex
Tél. 03 20 54 17 17 - Fax. 03 20 42 82 77

Site Internet : www.atd59.fr



Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 mai 2006

Allocution de Monsieur Georges FLAMENGT, Président



Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je dois tout d'abord excuser notre trésorier, Patrick MASCLET, retenu par une réunion locale qui ne lui aurait pas permis de nous rejoindre suffisamment tôt.

En ouvrant cette Assemblée Générale de l'exercice 2005, je partagerai une pensée avec vous pour ceux dont la disparition nous a affectés.

Je souhaite rendre hommage ce soir :

-à Marie-Louise FOULON, ancienne Vice-Présidente de l'ATD et ancien maire de CLARY, décédée il y a près d'un an.

-à Jean-Jacques VANOOST, ancien maire de PRADELLES, dont nous savons tous la cause de la disparition tragique.

-à Jean- Pierre QUEMOUN, notre Commissaire aux Comptes qui a accompagné l'existence de l'ATD pendant tant d'années.

Dans un autre registre, je tiens à saluer nos deux nouveaux administrateurs désignés au titre du collège des maires, ici présents :

-Monsieur Albert IOOS, maire de FAMARS, successeur de Monsieur Géry DUVAL, maire d'ANZIN,

-Monsieur Gérard TAISNE, maire de CLARY, successeur de Marie -Louise FOULON,

Je souhaite enfin vous informer d'un changement intervenu au sein de l'équipe de l'Agence avec l'arrivée, en avril dernier, d'un nouveau conseiller juridique, Madame Maryline BÉGOT. Elle est chargée de l'urbanisme, de l'immobilier et de l'environnement. Ne manquez pas de l'interroger sur ces différents sujets.

Venons en à nos travaux.

Quel bilan tirer de l'année écoulée? Trois éléments s'en dégagent

L'année 2005 s'est traduite par :

- une stabilité du nombre de nos adhérents,
- une forte augmentation de l'activité,
- d'excellents résultats financiers.

En ce qui concerne les adhérents, la tendance devrait se confirmer en 2006, même si nous cherchons toujours à convaincre des communes et des communautés de communes de rejoindre l'Agence.

Notre principal objectif est donc de fidéliser nos adhérents, ce qui exige d'améliorer et de

développer nos services. C'est dans ce but que nous n'avons cessé de multiplier les rencontres au niveau local, que nous voulons utiliser toutes les ressources des technologies de l'information et de la communication, et que nous allons recruter un documentaliste juridique.

A propos de ce développement de l'ATD, je rappellerai que depuis le 19 mai 2005, date de la signature d'une convention avec le Département du Nord, l'Agence assure l'aide technique à ses communes adhérentes qui appartiennent au Réseau Départemental de Diffusion Culturelle. Le recrutement d'un technicien du spectacle vivant, dont le poste est financé par la subvention du Département, apporte une aide précieuse, sinon indispensable, aux communes rurales pour l'organisation de spectacles de qualité.

L'augmentation de l'activité a été spectaculaire en 2005. S'agit-il d'un résultat exceptionnel ? Les chiffres enregistrés depuis le début de l'année traduisent une diminution des questions posées à nos conseillers, mais le niveau reste très élevé. La tendance amorcée en 2004 se confirme donc.

L'excellente situation financière de l'Agence nous permettra d'assurer le fonctionnement et le développement de l'Agence, sans augmenter le montant de la cotisation au cours des prochaines années.

Il faut donc être bien conscients que notre ATD est entrée dans un nouveau cycle. La présentation du budget prévisionnel 2006 arrêté par le Conseil d'Administration en fournira un bon aperçu.

Avec l'Agence Technique Départementale, nous disposons d'un outil précieux pour nous aider et nous conseiller dans la gestion de nos collectivités. Cet outil est en parfait état de marche :

- grâce au travail de l'équipe des professionnels de l'ATD,
- grâce au soutien et à la fidélité de nos adhérents, communes, communauté de communes et d'agglomération, Département.

Je tiens une fois encore, à l'occasion de cette Assemblée Générale, à le souligner.

Merci à tous.



Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 mai 2006



Présentation du rapport d'activités par Monsieur Pierre HERBET, Secrétaire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais vous présenter la synthèse du rapport d'activités de l'exercice 2005, en traitant des adhésions puis de l'activité proprement dite.

-En ce qui concerne les adhésions :

L'Agence comptait au 31 décembre 2005, 507 communes adhérentes se répartissant entre communes membres à titre individuel (253) et celles adhérant au titre d'un groupement intercommunal (254).

25 structures intercommunales étaient membres de l'ATD à la fin de l'année écoulé.

Si on ajoute, ce qui doit être fait, le Département du Nord, l'Agence Technique Départementale comptait **un total de 533 membres au 31 décembre 2005**.

3 communes ont adhéré à l'Agence à titre individuel.

Une communauté de communes a adhéré mais ses communes membres adhéraient auparavant à titre individuel. Par ailleurs, l'adhésion de cette communauté de communes n'a pas eu d'effet sur le nombre des groupements de communes adhérents dans la mesure où la résiliation d'adhésion d'un EPCI en 2004 a pris effet au 1er janvier 2005.

S'agissant des résiliations d'adhésion, aucune n'est intervenue en 2005, ce qui constitue, je crois pouvoir le dire un phénomène sans précédent.

Le constat d'une augmentation plus faible des adhésions conjugué à l'absence de résiliation peut ainsi laisser conclure à une tendance à la stabilisa-

tion. Comme l'a souligné Georges Flamengt, il ne s'agit que d'une hypothèse de travail et nous devons d'autre part conserver l'ambition d'attirer de nouveaux adhérents, tout en veillant sans cesse à ce que tous les membres actuels restent fidèles à notre ATD. Elle le mérite !

-En ce qui concerne l'activité de l'Agence

4885 questions et dossiers ont été traités en 2005. C'est un niveau exceptionnel sachant que 2004 avait déjà marqué une hausse importante de l'activité. Georges Flamengt a insisté sur ce point, je n'y reviendrai pas. Je vous suggérerai seulement de vous reporter à la page 26 du rapport d'activités : les chiffres sont éloquentes.

Des réunions cantonales ont été organisées à GRAVELINES pour le canton de GRAVELINES, à VALENCIENNES pour le canton de VALENCIENNES- EST, à BROUCKERQUE pour le canton de BOURBOURG et à REXPOEDE pour le canton d'HONDSCHOOTE. Ainsi, en 2005, nous avons repris le rythme de ces rencontres auxquelles nous sommes les uns et les autres très attachés.

Je citerai enfin les deux outils d'information et de communication que sont **le mensuel " Partenaires "** et **le site internet de l'Agence**. " Partenaires ", je tiens à le souligner, est conçu et réalisé à l'ATD, avec les moyens propres de l'Agence à l'exception de l'imprimerie. Le site internet a été plus fréquemment consulté mais il faudra attendre la mise en place de la nouvelle formule, avec plus de services offerts aux adhérents, pour en faire un véritable bilan. Rendez-vous donc, sur ce sujet comme sur d'autres, en 2007.

Je vous remercie.



Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 mai 2006



Rapport financier présenté au nom de Monsieur Patrick MASCLET, Trésorier

" Je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour mon absence de ce soir. L'Assemblée Générale de notre Agence est un moment important auquel je suis très attaché à participer pour vous présenter les comptes de l'année écoulée.

Une réunion importante pour l'avenir et le développement de ma commune m'a contraint à renoncer à être présent aux travaux de ce soir.

Je tiens cependant à saluer tous ceux qui au quotidien gèrent avec rigueur et sérieux l'ATD, me permettant ainsi de vous présenter une situation financière saine.

Vous demandant encore de m'excuser, je vous propose de prendre connaissance du texte du rapport, tel que je l'aurais présenté. "

(Patrick MASCLET)

Rapport financier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous propose d'analyser l'évolution des dépenses et recettes réalisées en 2005, en commentant les postes les plus significatifs, puis de dégager une vue d'ensemble de l'exercice écoulé.

Le Compte de résultat

1) Les dépenses

-Achat de fournitures et services

L'augmentation est forte (+ 45 %). Elle s'explique pour près des trois-quarts par les dépenses liées au poste du technicien du spectacle vivant, que compense la subvention du Département au titre de la convention d'aide technique au Réseau Départemental de Diffusion Culturelle.

-Prestataires de service

Une baisse de 16% est à noter. Elle est due au marché plus avantageux conclu pour l'impression du mensuel " Partenaires ".

-Maintenance. Entretien

2005 a été une année de travaux d'entretien et de réparations au siège de l'Agence. Plus de 10 000 € y ont été consacrés contre à peine 309 € en 2004

-Personnel à disposition

Ce compte est désormais soldé. L'ensemble du personnel de l'Agence relève du droit privé.

-Relations publiques

On revient au niveau des années antérieures à 2004, année particulière coïncidant avec les 15 ans de l'ATD (réalisation d'un stylo " com-

mémoratif " pour les adhérents).

-Rémunération du personnel

L'augmentation s'explique par :

-la charge en année pleine du poste de webmaster à temps complet recruté le 12 décembre 2004.

-Le recrutement d'un informaticien à 1/20ème de temps.

-La création du poste de technicien du spectacle vivant. Cependant la dépense correspondante est couverte par la subvention du Département.

En dépit de cette évolution, la part de ce compte dans l'ensemble des dépenses reste remarquablement stable d'une année sur l'autre (50 %).

-Immobilisations corporelles

L'équipement informatique de l'Agence s'est poursuivi.

2) Les recettes

-Subvention CIE

Il s'agit de l'aide (12 000 € au total) apportée en contrepartie de l'embauche d'un demandeur d'emploi éligible au contrat initiative-emploi (le solde de la subvention soit 5 700 € sera versé en 2006).

-Cotisations des communes

Légère baisse (823, 48 €), qui peut paraître paradoxale alors que 3 nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2005 et qu'il n'y a eu aucune résiliation. Cela s'explique par la réadhésion à titre individuel des communes du Nord membres de la Communauté de Communes Flandre-Lys. Cette communauté de communes a résilié son adhésion en 2004, tout en versant l'intégralité de sa cotisation au titre de cet exercice. Or les réadhésions ne sont intervenues qu'en cours d'année 2005.

-Technicien du spectacle vivant

Il s'agit de la subvention du Département précédemment mentionnée.

-Formation

L'Agence avait bénéficié en 2004 d'une participation de l'organisme collecteur Uniformation. Il était peu envisageable d'en bénéficier à nouveau pour les formations suivies en 2005.

Au total, l'exercice dégage un excédent de 26 413,68 €. Ce résultat est à l'évidence beaucoup moins important que celui de l'exercice 2004, à tous égards exceptionnel. L'Agence conserve néanmoins une excellente situation financière qui lui a permis de faire face à certaines dépenses (personnel, travaux, investissements) nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses missions.





Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 mai 2006



Le Bilan

1) Actif

- Actif immobilisé

Il s'agit des immobilisations en fin d'amortissement

- Actif circulant

Il s'agit des encaissements divers à recevoir et de la trésorerie.

- Charges constatées d'avance

On retrouve les charges payées en 2005, qui concernent l'exercice 2006.

2) Passif

- Fonds propres

Le résultat excédentaire de l'exercice (26 413, 68 €) entraîne une augmentation des fonds propres.

- Provisions pour risques et charges

Un complément d'honoraires de l'expert judiciaire est consigné dans l'attente du règlement du litige relatif aux dégâts des eaux survenus au siège de l'Agence.

- Dettes

Ce compte comprend toutes les factures restant à payer par l'Agence (fournisseurs, organismes sociaux) et les provisions réglementées (congrés payés, primes...).

Rapport général du Commissaire aux Comptes. Exercice clos le 31 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs les membres de l'ATD,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 28 novembre 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005.

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.T.D., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en

oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 mai 2006



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos au 31 décembre 2005.

Mesdames et Messieurs les membres de l'ATD, En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du code du commerce.

Résolutions

Première résolution :

- Conformité des modalités de fonctionnement des instances statutaires.

Les membres donnent acte au conseil d'Administration de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant les convocations à l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ou des autres documents prévus par la loi ont été respectées et notamment la mise à disposition des membres pendant les 15 jours qui ont précédé l'Assemblée.

Deuxième résolution :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve ce rapport en toutes ses parties, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, donne quitus et dégage les administrateurs de leur gestion pour ledit exercice.

Troisième résolution :

- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2005, approuve ces rapports en toutes leurs parties et donne décharge au Commissaire aux Comptes de son mandat pour ledit exercice.

Quatrième résolution :

- Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration du 27 mars 2006 relatives à l'affectation du résultat d'un montant de : +26 413,68€ à imputer sur la réserve de trésorerie (soit un solde de : +507 908,10€).

Présentation du budget prévisionnel 2006

Le budget 2006 répond à l'objectif de:

- maintenir la cotisation à 0,20 € par habitant au cours des prochains exercices,
- renforcer les moyens de l'Agence pour améliorer et diversifier les services aux adhérents, grâce à l'achèvement du " projet informatique " engagé en 2004, et au recrutement d'un documentaliste juridique (poste créé en 2005 mais non budgété).

1) Les charges

60600 Achat de fournitures et services

- Le compte petit matériel pour le technicien du spectacle vivant (embauché le 12 septembre 2005) est prévu en année pleine.
- Fournitures administratives, petit équipement : réduction des crédits, les stocks ayant été reconstitués fin 2005.

61100 Prestataires de service

- Augmentation du coût des chèques restaurant : année pleine pour le technicien du spectacle vivant et embauche d'un documentaliste à compter du 1er juin 2006.
- L'extranet constitue la troisième phase du projet informatique de l'Agence après la constitution d'un parc en réseau (2004) et la mise en œuvre d'un intranet (2005, opérationnel depuis janvier 2006).
- La réalisation du site internet du Réseau Départemental de Diffusion Culturelle est prévue dans le cadre de la convention du 19 mai 2005 avec le Département.

61500 Maintenance, entretien

- Maintenance logiciel comptabilité et paie : acquisition d'un logiciel de paie plus performant mais avec un coût de maintenance supérieur.
- Maintenance extincteurs et incendie : vérification supplémentaire obligatoire. Outre les extincteurs, les blocs de secours et le désenfumage doivent faire l'objet d'un contrôle.
- Maintenance ascenseur : application des nouvelles mesures (loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003). Un avenant avec la société OTIS a dû être signé.
- Entretien et réparation des locaux . Sont prévus:

- peintures extérieures: 23 000,00 €
- réfection de l'étanchéité de la terrasse de " l'espace élus " : 8 000,00 €
- une réserve de 3 000,00 € est constituée en vue de diverses réparations (le remplacement du système de désenfumage, hors d'usage, est d'ores et déjà programmé).





Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 mai 2006



61600 Assurances

Augmentation globale de 6,69 % par rapport au budget réalisé 2005, due essentiellement au contrat de responsabilité civile (+ 15, 15 %), en raison des dégâts des eaux successifs. Les travaux destinés à éviter de nouveaux sinistres ayant été effectués par l'Agence, une renégociation " à la baisse " sera engagée en septembre.

62560 Missions, voyages et déplacements

Les budgets des conseillers techniques sont reconduits à l'exception de ceux du conseiller culturel (insuffisant en 2005) et du technicien du spectacle vivant (embauché le 12 septembre 2005. 2006 en année pleine).

62570 Réceptions

Les frais de déplacement des élus sont reconduits. Les éventuels réajustements seront effectués en DM.

63000 + 64000 Taxe sur salaires - Charges de personnel

- Augmentation salariale au 1er janvier prévue par la convention collective nationale, et mesures supplémentaires en faveur du personnel à compter du 1er mai (évolutions de carrière, augmentations individualisées).
- Embauche d'un (e) documentaliste à compter du 1er juin 2006
- Les salaires et charges du technicien du spectacle vivant sont compensés en recettes par la subvention du Département.

63000 Autres impôts

- Le seuil de 10 salariés a été atteint en 2000. Les cotisations de formation professionnelle et de versement transport sont dues à hauteur de 100 % à partir de cette année.
- Le seuil intermédiaire de 10 à 19 salariés dispense du versement de la participation à l'effort de construction (mesure applicable à partir de

2005)

68000 Dotations aux amortissements

Ce poste tient compte des investissements prévus en 2006, à savoir :

- projet d'équipement informatique " sans fil " (" Wifi ") de la salle du Conseil d'Administration.
- travaux d'économie d'énergie : 20 000 €. Cette estimation devra être confirmée à partir des préconisations de l'étude " pré- diagnostic thermique ").
- acquisition d'un nouveau logiciel de paie : 2.978,04 €

2) Les produits

74000 Subvention C.I.E.

Contrat initiative emploi du webmaster :

- 2004 : 300,00 €
- 2005 : 6.000,00 €
- 2006 (dernière année de versement de la subvention): 5.700,00 €

75610 + 75620 Cotisations du Département et des communes

Cotisation maintenue à 0,20 € par habitant L'augmentation par rapport à 2005 tient compte de l'adhésion de la commune de LOUVIGNIES-QUESNOY.

76700 Produits de cessions des valeurs mobilières

Estimation des produits financiers pour 2006 en hausse, pour tenir compte des résultats 2005.

79100 Technicien du spectacle vivant

Poste financé dans le cadre de la convention du 19 mai 2005 avec le Département (salaires et charges sur salaires et moyens logistiques).





Documentation

Textes Officiels

■ ASSOCIATIONS

■ Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

J.O 25/05/06 p. 7730

■ ENVIRONNEMENT

■ Circulaire du Ministère de l'écologie et du développement durable du 5 mai 2006 relative à la gestion de la ressource en eau en période de sécheresse.

■ Décret n° 2006-629 du 30 mai 2006 relatif à la déclaration de projet et modifiant le code de l'environnement

J.O du 31/05/06 p. 8141

■ Décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le code de l'environnement et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement

J.O du 23/05/06 p. 7542

■ CIRCULATION

■ Décret n° 2006-554 du 16 mai 2006 relatif aux concentrations et manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur

J.O du 18/05/06 p. 7304

■ FINANCES

■ Décret n° 2006-700 du 16 juin 2006 relatif à la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et à la dotation globale d'équipement des communes et des départements

J.O du 17/06/06 p. 9122

■ Fixation des taux d'imposition : déliaison du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties et fixation du taux de taxe professionnelle d'un EPCI

Instruction fiscale n° 6-A-2-06
BOI n° 96 du 09/06/06

■ LOGEMENT

■ Circulaire du 2 juin 2006 relative aux modalités d'attribution du fonds d'aide au relogement d'urgence

NOR/MCT/B/06/00052/C
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

■ Loi n° 2006-685 du 13 juin 2006 relative au droit de préemption et à la protection des locataires en cas de vente d'un immeuble

J.O du 14/06/06 p. 8944

■ PERSONNEL

■ Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de l'Etat du congé de présence parentale

J.O du 12/06/06

■ PERSONNES HANDICAPEES

■ Arrêté du 13 mars 2006 relatif aux critères d'appréciation d'une mobilité pédestre réduite et de la perte d'autonomie dans le déplacement

J.O du 19/05/06 p. 7382

■ Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

J.O du 18/05/06 p. 7308

■ Arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction et de l'aménagement des bâtiments d'habitation

J.O du 18/05/06 p. 7315

■ Arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction ou de la création d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public

J.O du 18/05/06 p. 7316

■ Arrêté du 2 juin 2006 fixant le contenu de la déclaration annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

J.O du 07/06/06 p. 8566

Presse

■ Eoliennes et principe de précaution

Journal des Maires 15/05/06 p. 86

■ Le déclassement et la vente des biens du domaine public

La gazette des communes
n° 22/1840 p. 55

■ La gestion des salles communales

La Vie Communale et Départementale
n° 930 p. 127

■ Délégation de service public et exigence de sincérité

AJDA n° 21/2006 p. 1150

■ Les incertitudes juridiques du logiciel libre

La gazette des communes
n° 24/1842 p. 60

■ Les bals, concerts et autres manifestations sur la voie publique

La Vie Communale et Départementale
n° 931 p. 155